

19 nov. 2024



[L'Anah et la FNAU signent un partenariat pour accélérer l'amélioration de l'habitat](#)

L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (Fnau) annoncent aujourd'hui la signature d'une convention de partenariat, marquant leur collaboration dans le domaine de l'habitat en France. Ce partenariat vise à relever les défis majeurs du secteur : logement abordable, adaptation à la perte d'autonomie, rénovation énergétique, sobriété foncière et adaptation climatique. En unissant leurs forces, la Fnau et l'Anah cherchent à accélérer la transition du parc de logements privés vers un modèle plus durable, adapté à tous les âges de la vie et plus inclusif.

UN PARTENARIAT NATIONAL POUR RENFORCER LES ACTIONS LOCALES

La convention établit une coopération entre la Fnau et l'Anah axée sur l'échange, la diffusion et la capitalisation d'expériences ainsi que la production de connaissances relatives aux enjeux de l'habitat privé. Pour l'année à venir, elles ont choisi de concentrer leurs efforts sur deux

thématiques principales : l'adaptation du parc de logements périurbains au vieillissement de la population, et la mobilisation des copropriétés en vue d'améliorer l'habitat.

Au niveau local, ce partenariat vise à faciliter l'accès aux données et à encourager une observation approfondie de l'habitat privé, de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements. Cette démarche permettra de mieux cibler les actions locales et d'en accroître l'efficacité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT NATIONALE

C'est dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Locales que l'Anah et la Fnau ont officialisé leur partenariat le 19 novembre 2024. La convention a été signée en présence de Jean-Philippe Dugoin Clément, président délégué de la Fnau, et de Thierry Repentin, président de l'Anah.

Ce partenariat s'inscrit dans une vision à long terme. Son ambition est de contribuer mieux et plus à la transformation durable du paysage de l'habitat privé en France en prenant mieux en compte les données qui le concernent pour enrichir les politiques locales de l'habitat. Il vise à mieux répondre aux besoins des citoyens en matière de logement, tout en prenant en compte les impératifs sociaux et environnementaux actuels.